



HAL
open science

Considérations sociologiques sur les rodéos urbains

Fabien Jobard

► **To cite this version:**

Fabien Jobard. Considérations sociologiques sur les rodéos urbains. *Lexbase Pénal*, 2023, 62. hal-04316954

HAL Id: hal-04316954

<https://hal.science/hal-04316954>

Submitted on 30 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Fabien Jobard
CESDIP
fabjob@cesdip.fr

Directeur de recherches au CNRS, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales.

Mots-clefs : police, banlieue, délinquance routière, violences urbaines, Angleterre

Résumé

Les rodéos urbains sont une forme ancienne de déviance collective chez une partie de la jeunesse des cités françaises. Leurs premières manifestations étaient vues et reçues comme des expressions de colère politique, au début des années 1980, et ont pesé sur ce que l'on a appelé ensuite la politique de la ville. Ces rodéos ont ensuite évolué, s'inspirant de formes voisines présentes dans d'autres pays, que nous passons ici en revue, avant de conclure sur les réponses embarrassées des pouvoirs publics

Considérations sociologiques sur les rodéos urbains

Les « rodéos urbains », quel que soit le nom que l'on donne à l'utilisation sauvage de véhicules à deux ou quatre roues dans des contextes urbains, sont l'une des modalités de déviance urbaine les plus anciennes que l'on connaisse en France et qui chaque fois pourtant semble se présenter comme s'il s'agissait d'un phénomène neuf ou qu'un seuil (jamais très précisément défini) avait été franchi. De surcroît, ces phénomènes anciens ne sont pas non plus spécifiques à la France. Aussi, et sans bien sûr minimiser le moins du monde le caractère dangereux de ces activités pour ceux qui s'y livrent, ni leur caractère éminemment usant pour ceux qui vivent à proximité des aires de jeu, nous voudrions ici relativiser le phénomène, c'est-à-dire, au sens propre, l'examiner au regard de son histoire et au regard de sa géographie. Nous concluons par quelques mots sur les interventions possibles des pouvoirs publics.

1/ Les rodéos entre déviance et politique

« Rodéos » : ce terme signe en France, il faut s'en souvenir, les premiers récits de ce que l'on appellera plus tard, dans la décennie 1980, les « violences urbaines » ou « violences collectives », puis plus tard encore, à partir de la décennie 1990, les « émeutes urbaines » ou « émeutes » tout court. Le point est important : le terme décrit un phénomène déviant, d'emblée teinté d'une dimension revendicative ou, à tout le moins, protestataire. Le rodéo urbain est cette forme de délinquance qui s'apparente à une expression collective de manifestation de l'oisiveté contrainte dans laquelle plongent doucement, dès le milieu des années 1970, les jeunes des grands ensembles, sous l'effet de la lente mais certaine désindustrialisation de l'économie française, qui prive de travail les jeunes hommes sortis du système scolaire sans qualification. Ces jeunes hommes se recrutent, bien sûr, principalement dans les populations descendantes des immigrés qui ont encore leur place dans l'industrie. Les rodéos sont donc cette forme particulière d'expression de l'ennui d'un groupe social au croisement d'une classe d'âge (les jeunes sortis du système scolaire et pas

encore entrés sur le marché du travail) et d'une fraction de classe sociale (les enfants des ouvriers de l'industrie, à qui se ferment les portes de l'industrie). Dans l'est lyonnais, ces rodéos mobilisent l'attention publique locale (presse régionale, autorités publiques locales), avant que « l'été chaud des Minguettes » de 1981, quelques semaines après la formation du premier gouvernement de gauche de la Ve République, signale à l'attention publique nationale, brutalement, l'existence du « problème des banlieues »¹.

Cet été chaud des Minguettes se caractérise principalement par le vol de véhicules, souvent des voitures de luxe ponctionnées dans le centre lyonnais, leur utilisation débridée dans ou autour de la cité, puis leur incendie volontaire par leurs utilisateurs temporaires. Les images de véhicules en flammes et de prise à partie des policiers transportés sur place pour mettre un terme aux incidents font le tour de la France et les autorités publiques réagissent alors avec les « plans anti été chaud », qui se succèdent durant toute la décennie 1980. La philosophie des pouvoirs publics est simple : il faut occuper les jeunes, et les plus revendicatifs d'entre eux, en les envoyant en centres aérés, en camps de vacances, voire plus simplement en vacances loin de leurs lieux d'habitation (les « colonies Trigano-Defferre », ironiquement baptisées des noms du patron des Clubs Méditerranée et du ministre de l'intérieur d'alors). Ces mesures ne sont pas leurs seules prises par les pouvoirs publics, qui tentent par diverses cautions de pourvoir à ces jeunes des emplois sous forme de stages (les « travaux d'utilité collective » sont alors particulièrement décriés) et par les mesures de « développement social des quartiers » (DSQ) d'améliorer le cadre de vie dans des lieux que la circulaire Guichard de 1972 avait déjà estimés impropres à la conduite d'existences sereines et heureuses. C'est ainsi qu'au cours de l'été 1982, 10.000 jeunes des « quartiers difficiles » partent en vacances aux frais de l'Etat et des collectivités locales et 10.000 autres bénéficient d'animations de quartier. Comme l'écrit Philippe Juhem vingt ans plus tard, « ces opérations seront reconduites les années suivantes, permettant une réduction sensible du nombre des 'rodéos' et une baisse des statistiques de la délinquance », en particulier, sur l'est lyonnais, des vols de voiture².

Ces dispositifs ont fait l'objet d'une critique en étai, l'opposition dénonçant des vacances offertes aux plus délinquants des quartiers difficiles, la gauche déplorant la maigreur des accompagnements socio-éducatifs. Le débat ne sera pas tranché ici, mais l'essentiel à retenir de cette genèse des rodéos urbains est ceci : ce sont bien, en ce temps-là, des gestes d'expression collective de la part d'un groupe social urbain assez précisément défini, expression collective qui est entendue comme telle par les pouvoirs publics, à en juger par la réponse qui y est donnée, qui est une politique publique ciblée sur les jeunes oisifs des grands ensembles. De manière plus générale, l'articulation de ces gestes collectifs aux politiques publiques qu'ils déclenchent se retrouvera dans des séquences ultérieures des politiques de la ville. L'une des réponses majeures données aux émeutes de 2005, qui embraseront environ 300 communes françaises de la fin octobre à la mi-novembre, sera une grande « loi sur l'égalité des chances » (les politiques publiques étant alors reformulées, depuis les années 1980, en politiques de lutte contre les discriminations), dont l'un des articles, portant création du Contrat Première Embauche, captera toute l'attention publique.

¹ Abdellali **Hajjat**, « Rébellions urbaines et déviances policières », *Cultures & Conflits*, 93, 2014, p. 11-34.

² Philippe Juhem, « 'Civiliser la banlieue'. Logiques et conditions d'efficacité des dispositifs étatiques de régulation de la violence dans les quartiers populaires », *Revue française de science politique*, 50, 1, 2000, p. 65.

A partir des émeutes de Vaulx-en-Velin de 1989 et durant les années 1990, les formes d'expression collective de la colère de cette jeunesse de plus en plus nombreuse (la France perd plus de 1,5 millions d'emplois industriels de 1975 à 1992 ; 600.000 entre 1989 et 1993...), se diversifient et s'intensifient. Elles n'ont plus pour manifestation première ces formes ludiques d'usage et de destruction de véhicules volés, mais la destruction simple des véhicules garés au pied des cités, des équipements publics et, de plus en plus, de recherche d'affrontements avec les forces de l'ordre, voire d'attaques des commissariats de police. Et même si la presse nationale évoque encore les « rodéos », de manière erronée, pour justifier le tir d'un policier dans la nuque d'un jeune conducteur à Mantes-la-Jolie³, ceux-ci par une sorte d'effet de substitution commencent à être investis pour eux-mêmes, offrant aux jeunes qui s'y livrent des opportunités de valorisation de leurs aptitudes au maniement des deux roues (les voitures sont désormais marginales dans ces activités), dans des joutes que favorise le développement des réseaux sociaux.

2/ Déclinaisons comparées des formes de rodéo

On s'approche ainsi, dans ces formes les plus contemporaines du rodéo urbain, de manifestations observées dans des pays voisins, vers lesquels il faut se tourner pour avoir une vue d'ensemble plus complète de ce phénomène sociologique. Etymologie oblige : le terme « rodéo » est un dérivé du terme espagnol « rodear », qui signifie « tourner autour », et désignait l'une des activités des gardiens de troupeaux d'animaux des plaines américaines. « Rodéo » est devenu, dans la partie anglophone de ces plaines, le terme désignant les spectacles dérivés du travail des cow-boys, non sans dimension politique là aussi puisque ces spectacles se caractérisaient, dans ces régions disputées entre Natives, Hispanophones et Anglophones, par a cérémonie du « grand entry » durant laquelle les bêtes défilent dans l'arène et l'hymne américain est entonné à pleins poumons. A partir des années 1950, des courses illégales sont organisées sur la voie publique, avec spectateurs et, aujourd'hui, diffusion des vidéos qui en sont tirées – l'interminable série de films *Fast and Furious* (aujourd'hui devenue franchise du même nom) fait la promotion régulière de ces compétitions sur nos écrans, la première semblant avoir été organisée sous l'appellation « Cannonball Race » en 1914, qui consistait à relier les deux océans le plus rapidement possible). L'Europe n'est pas exempte de ces formes compétitives de détournements de la voie publique, puisque de telles courses traversant le Vieux Continent sont organisées sous l'appellation Gum Ball 3000 depuis les années 1970. Une autre forme est la course sur faible distance et avec usage massif de carburant et de gomme, forme très développée aux Etats-Unis, en Suède ou en Allemagne. En France, de telles manifestations organisées en marge des 24 Heures du Mans de 2008 avaient coûté la vie de 8 personnes. Sept personnes ont été tuées dans des circonstances analogues au Maryland la même année.

En Allemagne, ces courses parfois décidées sur le fait entre deux véhicules, sont objet d'une forte préoccupation publique depuis que, à Cologne, le fils du maire de la ville fut tué sur le coup par un véhicule engagé dans l'une de ces courses, alors qu'il attendait au feu rouge du passage piéton. Fin 2006, un conducteur trouva la mort dans une course organisée dans la ville de Bochum, tandis qu'une jeune cycliste fut happée par une voiture à Cologne en 2015

³ Mogniss Abdallah, « L'affaire Youssef Khaïf dans les médias », *Vacarme*, 2002, 18, 1, p. 55-57.

et qu'un automobiliste mourut percuté à Berlin en février de l'année suivante. Ce dernier cas, qui souleva une forte émotion collective, amena un changement de la jurisprudence relative à l'entreprise meurtrière (« gemeinschaftliches Mord »). Les véhicules employés pour la course furent considérés comme les « instruments meurtriers » d'une entreprise collective susceptible d'entraîner la mort, dans le cas d'espèce la compétition automobile illégale. Le jugement fut confirmé par une décision de la Bundesgerichtshof de 2020⁴, alors saisie en cassation par le conducteur condamné pour meurtre.

Tout aussi mortelles qu'elles soient, ces formes festives et motorisées d'usage de la voie publique présentent deux différences avec les rodéos que l'on a connus dans les banlieues françaises. La première est que les véhicules n'ont pas vocation à être détruits ou incendiés une fois utilisés pour la course. Au contraire, ils sont souvent la propriété prisée de leur conducteur, à la différence des véhicules utilisés par les jeunes hommes des cités françaises. La seconde différence est que la prouesse consiste en Allemagne ou ailleurs à maîtriser la vitesse d'un 4-roues dans un contexte de centre-ville, alors que les usages festifs des rodéos français consistent en des figures de style menées sur des deux roues. L'aspect sportif de ces joutes est d'ailleurs plus manifeste aujourd'hui de par le fait que maints compétiteurs quittent les cités d'habitat collectif pour trouver des lieux isolés en campagne et se livrer à leurs exploits, comme le montre l'augmentation des procédures enregistrées en zone gendarmerie (15.000 interventions revendiquées par la Gendarmerie Nationale dans ce cadre en 2020, moins de 10.000 l'année précédente)⁵.

3/ L'embarras de la réponse publique

A cet égard, les politiques s'emploient souvent à conjurer la valorisation d'actes délictueux en actes festifs ou sportifs. Voyons ces deux déclarations que séparent 30 années (d'impuissance ?). La première émane de John Patten, Home Office Minister britannique, qui dénonçant le quart d'heure warholien qu'autorisent ces rodéos (et les gestes émeutiers qui les accompagnent) appelait à des « *exemplary sentences* » contre les auteurs de ce « hooliganisme écervelé » : « *Des quartiers bombés et embrasés, des acrobaties motorisées, en grande partie le fait de jeunes hommes masqués, apparaissent sur les télévisions nationales. Les vedettes des émeutes étaient des garçons, des gaillards qui (...) ont été vus sur les écrans de télévision de Toulouse à Tokyo. Ils n'ont pas seulement connu le quart d'heure de gloire d'Andy Warhol, mais une quinzaine de jours de célébrité* »⁶. Son homologue français Gérald Darmanin, lors d'une visite à Marseille le 8 août 2022 : « Je veux dire que le gouvernement a la main extrêmement ferme contre non pas ces rodéos urbains que l'on présente comme un mot positif, comme si c'était un spectacle, mais contre ces actes

⁴ BGH, 18 juin 2020, 4 StR 482/19.

⁵ *Rapport d'information sur l'évaluation de l'impact de la loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les rodéos motorisés*, Assemblée Nationale, Commission des lois, 4434, 8 septembre 2021, p. 11.

⁶ Cité in Beatrix Campbell, *Goliath. Britain's Dangerous Places*. Londres: Meuthen, 1993, p. 3. Dans l'Angleterre des années 1980-1990, le « hotting » (jeu consistant à se livrer des défis automobiles sur la voie publique) était l'une des caractéristiques majeures des violences urbaines. A noter cependant que celles-ci impliquaient des enfants de la classe ouvrière blanche. Pour un point de vue comparé avec la France, voir Dave Waddington, Fabien Jobard, Mike King (dir.), *Rioting in the UK and France. A Comparative Analysis*. Culompton : Willan, 2009.

souvent criminels qui viennent tuer, qui viennent blesser très gravement des femmes, des enfants, on l'a vu encore très récemment dans le Val-d'Oise »⁷.

Faisant d'une certaine manière écho au succès de la franchise *Fast and Furious* déjà évoquée, les deux ministres reconnaissent que ces performances motorisées constituent une expérience sociale signifiante pour une fraction non négligeable des jeunes hommes vivant dans les grands ensembles, déclinaison urbaine et déviante de la place générale occupée par la voiture ou la moto chez les jeunes des classes populaires⁸. Cette dimension rend plus délicate encore les interventions de police visant l'interception des conducteurs : aux risques de collision, par exemple à Villiers-le-Bel en 2007 avec la mort de Moushin Sehouli (15 ans) et Laramy Samoura (16 ans), mortellement percutés par un véhicule de police⁹, s'ajoute le soutien local dont ils peuvent bénéficier, comme l'a montré tout récemment la mort du jeune Nahel, 17 ans, à Nanterre, « biker » très réputé localement¹⁰. Ce n'est donc pas seulement un problème tactique ou technique de réduction des risques engendrés par la manœuvre d'interpellation, mais une dimension d'enracinement social auprès de fractions plus larges de la population locale qui forme, pour la police, la gestion de ces rodéos. A cet égard, l'expérience nantaise qui a consisté à construire une réponse collective, incluant les habitants et les associations locales, aux problèmes générés par les rodéos, à l'occasion du renouvellement du contrat local de sécurité, est une expérience digne d'attention¹¹.

Conclusion

Du point de vue sociologique, les rodéos urbains constituent une activité éminemment ambivalente en raison du fait qu'elle est à la fois une gêne et un danger considérables pour les habitants des zones urbaines par ailleurs parmi les moins favorisées et qu'elle offre aux jeunes masculines locales un mode recherché de valorisation, de reconstruction de l'estime de soi, de fabrication d'identités sociales positives. Dans bien des sites, les jeunes déportent du reste leurs rodéos depuis les voies de leurs lieux de vie vers des sites plus retirés en zone rurale, où leurs pratiques s'apparentent alors à des formes plus classiques de moto-cross. Cette ambivalence sociologique du rodéo urbain en rend l'appréhension plus complexe par les pouvoirs publics. De ce point de vue précis, la police des rodéos s'inscrit dans l'ensemble plus vaste de ce que les universitaires américains ont baptisé « quality-of-life policing », c'est-à-dire cette forme de police qui a bien moins le souci de la répression des infractions que celui de l'intervention préventive large, visant la garantie de la tranquillité publique et la sérénité de la vie en collectivité. Une forme de police peu valorisée dans les polices contemporaines, plus volontiers tournées

⁷ Le ministre fait référence au fauchage de deux enfants dans la ville de Pontoise (Val d'Oise) trois jours plus tôt (« Rodéo urbain dans le Val d'Oise », *Le Point*, 8 août 2022). Le ministre avait lancé quelques mois plus tôt une opération nationale d'intensification de la lutte contre les rodéos, qui avait amené 8000 interventions, 1200 interpellations et la saisie de 700 véhicules (voitures, motos, quads). Voir « Rodéos urbains, Gérald Darmanin promet 10.000 opérations de contrôle », *Le Figaro*, 8 août 2022.

⁸ Éric Darras, « Du rassemblement de tuning au rond-point des Gilets jaunes. Politisations pratiques dans le monde de l'art automobile populaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 235, 5, 2020, p. 12-31.

⁹ Ces deux décès entraîneront les émeutes les plus violentes que la France ait connues, au cours desquelles les policiers furent cibles de tirs par arme à feu.

¹⁰ Ses activités expliquent l'accompagnement de la manifestation du 29 juin 2023 à Nanterre par des dizaines de motards.

¹¹ Thierry Delpuech, Jacqueline E. Ross, « Les instruments policiers d'intelligence influent-ils sur les relations police-population ? », *Droit et Société*, 97, 3, 2017, p. 542. Dans cet esprit, la mise à disposition de circuits de moto-cross et le financement de stages de formation à la moto pour les jeunes de plus de 15 ans par la municipalité de Vaulx-en-Velin est également une réponse qui prend acte du caractère sportif et compétitif de cette activité et promeut sa valorisation à l'écart des rues des cités dans lesquelles elle expose les habitants à des dangers considérables. A l'été 2020, un petit garçon de 5 ans avait été grièvement blessé par un de ces motards dans les rues de la ville.

vers les métiers nobles de la lutte contre le crime, et qui rappelle ces polices de l'Ancien Régime, lorsque « police » désignait l'art plus général de gouverner les villes.